

MARKSMANSHIP CLASSIFICATION PROGRAM

PROGRAMME DE TIR DE CLASSIFICATION

GENERAL

1. Marksmanship Classification is part of the complementary activities at the corps/squadron level and may be carried out each year. Attainment of the standards will permit cadets to wear the appropriate proficiency badge on their uniforms.

2. The purpose of Marksmanship Classification is:

- a. to formally recognize the cadet's marksmanship skills;
- b. to raise the standard of marksmanship through the development of various levels of marksmanship proficiency;
- c. to allow all cadets the opportunity to attain the standards using rifles and equipment provided by DND;
- d. to create competition interest in marksmanship through the provision of proficiency badges; and
- e. to assist in identifying cadets who have the potential to attend marksmanship courses offered during the summer period.

3. Cadets may make multiple attempts attain a specific classification standard during each training year. If resources are available, all cadets should be encouraged to increase their classification standard.

GÉNÉRAL

1. Le tir de classification fait partie des activités complémentaires au niveau des corps et escadrons et peut avoir lieu chaque année. L'atteinte des normes permettra aux cadets de porter l'insigne de compétence approprié sur leur uniforme.

2. Le but du tir de classification est :

- a. de formellement reconnaître les habilités en tir de précision des cadets;
- b. d'augmenter le niveau d'adresse au tir de précision à l'aide de la création de différents niveaux de compétence;
- c. de donner la chance à tous les cadets d'atteindre les normes en utilisant les armes et l'équipement fournis par le MDN;
- d. de stimuler l'intérêt envers les compétitions de tir de précision en fournissant des insignes de compétence; et
- e. d'identifier des cadets qui ont le potentiel de suivre des cours de tir de précision offert durant la période estivale.

3. Les cadets peuvent essayer à plusieurs reprises d'atteindre une norme de classification spécifique à l'intérieur de la même année d'instruction. Si les ressources sont disponibles, les cadets devraient être encouragés à augmenter leur norme de classification.

CONCEPT

4. The Marksmanship Classification Program is designed to provide a simple and easily conducted activity using minimal time. All of the principles of good marksmanship are achieved by firing in groupings and it is through this process that cadets will achieve excellence. The CCM Championship Series is where cadets will be provided with an opportunity to fire on scoring targets.

AUTHORITY

5. The Senior Staff Officer - Cadet Program Delivery is responsible for the setting of classification standards.

6. Corps/Squadron and CSTC COs are:
- a. responsible to ensure procedures are followed as detailed in this CATO; and
 - b. authorized to award proficiency badges.

CATEGORIES AND STANDARDS

7. In order to qualify for a specific category, a cadet shall meet the prescribed standard on two different targets within a year. groupings do not have to be fired during the same relay.

8. There are four categories within the classification program which are assessed using the following standards:
- a. **Marksmanship:** each grouping must be within a circle of 3 cm in diameter;

CONCEPT

4. Le programme de tir de classification est conçu de façon à diriger une activité simple et facile, et ce, en un temps minimal. Toutes les qualités requises pour devenir un bon tireur de précision sont acquises par le tir de groupement et c'est de cette façon que les cadets atteindront l'excellence. Les cadets auront la chance de tirer sur des cibles de pointage en participant à la Série de championnats de tir du MCC.

AUTORITÉ

5. L'officier supérieur d'état-major - prestation des programmes des cadets est responsable d'établir les normes de classification de tir.

6. Les cmdt des corps/escadrons et des CIEC sont :
- a. responsables de s'assurer que les procédures décrites dans cette OAIC sont suivies; et
 - b. autorisés à décerner les insignes de compétence appropriés.

CATÉGORIES ET NORMES

7. Afin de se qualifier pour une catégorie particulière, un cadet doit atteindre la norme prescrite sur deux cibles différentes à l'intérieur d'une période d'un an. Il n'est pas nécessaire de réussir les groupements pendant la même relève.

8. Il y a quatre catégories à l'intérieur du programme de classification qui sont évaluées selon les normes suivantes :
- a. **Tireur d'élite :** chaque groupement doit être à l'intérieur d'un cercle de 3 cm de diamètre;

- b. **First Class Marksman:** each grouping must be within a circle of 2.5 cm in diameter;
- c. **Expert Marksman:** each grouping must be within a circle of 2 cm in diameter; and
- d. **Distinguished Marksman:** each grouping must be within a circle of 1.5 cm in diameter.

- b. **Tireur d'élite première classe :** chaque groupement doit être à l'intérieur d'un cercle de 2.5 cm de diamètre;
- c. **Tireur expert :** chaque groupement doit être à l'intérieur d'un cercle de 2 cm de diamètre; et
- d. **Tireur émérite :** chaque groupement doit être à l'intérieur d'un cercle de 1.5 cm de diamètre.

CONDITIONS

9. Classification firing shall be conducted under the following conditions:

- a. **Distance:** 10 metres;
- b. **Position:** prone unsupported. (Sandbags or other supports will not be used as a rest for the rifle or the forearm);
- c. **Rifle:** Daisy 853C air rifle;
- d. **Sights:** iron sights only as issued with the rifle;
- e. **Loading:** single pellet loading only. 5 pellet loading clip will not be used;
- f. **Course of Fire:** each cadet will fire two five round groupings during the same relay. Each five round grouping must be fired on separate target diagrams on the Cadet Air Rifle Grouping Target;
- g. **Targets:** Cadet Air Rifle Grouping Target;

CONDITIONS

9. Le tir de classification doit être dirigé selon les conditions suivantes :

- a. **Distance :** 10 mètres;
- b. **Position :** position couchée, non-supportée. (Des sacs de sable ou d'autres supports ne peuvent être utilisés pour appuyer soit la carabine ou l'avant-bras);
- c. **Carabine :** carabine à air comprimé Daisy 853C;
- d. **Mires :** mires métalliques seulement, telles que distribuées avec la carabine;
- e. **Chargement:** chargement simple seulement. Le chargeur de cinq plombs ne peut être utilisé;
- f. **Séquence de tir :** chaque cadet doit tirer deux groupements de cinq plombs lors d'une même relève. Chaque groupement de cinq plombs doit être tiré sur une cible de groupement pour carabine à air comprimé des cadets distincte;
- g. **Cibles :** cible de groupement pour carabine à air comprimé des cadets;

- h. **Time Limit:** maximum of 15 minutes;
- i. **Ammunition:** DND issued pellets;
- j. **Coaching:** not permitted;
- k. **Aids to firing:**
 - (1) the use of a sling, marksmanship jacket, glove, and hat is permitted, and
 - (2) the use of a spotting scope is not permitted; and
- l. **Safety Equipment:** safety glasses or shatterproof eyeglasses must be worn. It is recommended that hearing protectors be worn as well.

- h. **Limite de temps :** maximum de 15 minutes;
- i. **Munitions :** plombs fournis par le MDN;
- j. **Monitorat :** non autorisé;
- k. **Accessoires de tir :**
 - (1) l'utilisation d'une bretelle, d'une veste de tir, d'un gant et d'une casquette est permise, et
 - (2) l'utilisation d'un télescope n'est pas permise; et
- l. **Équipement de sécurité :** des lunettes de protection ou des lunettes avec verres incassables doivent être portées. Il est préférable que des dispositifs de protection auditive soient également portés.

SCORING

10. Targets will be scored locally using the template found at Annex B of the Cadet Marksmanship Program – Reference Manual (A-CR-CCP-177/PT-001).

DURATION OF CLASSIFICATION

11. Classification obtained during the training year will be valid for the duration of the training year, including the summer period.

12. Classification obtained at a CSTC will be valid for the duration of the subsequent training year, including the next summer period.

13. The classification level shall be updated in the Cadet Personal Record through FORTRESS each time a cadet re-classifies.

MARQUAGE

10. Les cibles seront corrigées en utilisant le gabarit de correction présent à l'annexe B du Manuel d'instruction – Carabine à air comprimé, A-CR-CCP-177/PT-002.

DURÉE DE LA CLASSIFICATION

11. La classification obtenue est valide jusqu'à la fin de l'année d'instruction, incluant la période estivale.

12. La classification obtenue à un CIEC est valide pour la durée de l'année d'instruction subséquente, incluant la prochaine période estivale.

13. Le niveau de classification doit être mis à jour dans le dossier personnel du cadet par l'entremise de FORTERESSE à chaque fois qu'un cadet se re-classifie.

BADGES

14. The proficiency badges are authorized for wear on the cadet uniform.

Note: See appropriate CATO for proper wearing of badges on the uniform (Sea 35-01, Army 46-01 and Air 55-04).

15. Cadets who achieve a lower classification standard during a subsequent annual classification shall continue to wear the proficiency badge previously attained.

INSIGNES

14. Les insignes de compétence sont autorisés à être portés sur l'uniforme de cadet.

Note : Voir l'OAIC appropriée en ce qui concerne les normes relatives au port des insignes sur l'uniforme. (Marine 35-01, Armée 46-01 et Air 55-04).

15. Les cadets qui atteignent une norme de classification moindre lors d'une classification annuelle subséquente doivent continuer à porter l'écusson de compétence préalablement atteint.